

2025

# Bilan d'activité

## Le mot du président



**Jean-Pierre ENJALBERT**  
Président du SIARE  
(2014-2026)

L'année 2025 se termine et nos missions ont été pleinement assumées, marquées par l'optimisation de nos réseaux, la protection des milieux aquatiques, l'amélioration de la qualité des masses d'eau et la résilience de nos bassins versants face aux risques d'inondation.

Cette année voit l'aboutissement de notre Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées, pluviales et GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette feuille de route, qui définit les actions à mener pour les dix prochaines années, ne se limite pas seulement à l'actualisation de notre schéma actuel. Elle introduit de nouveaux volets, comme la prévention en matière de risque de débordement et de déversement. Elle fixe également les enjeux relatifs à la déconnexion des eaux pluviales et chiffre les bénéfices réalisés quant à la mise en œuvre de telles actions sur nos bassins versants. Ce schéma directeur confirme nos orientations : accélérer la mise en conformité des branchements d'assainissement et la désimperméabilisation des sols avec notamment, la gestion des eaux de pluie à la parcelle, la protection des zones humides et des zones d'expansion de crue.

Cette année a également vu la création d'une station d'épuration à filtres plantés de roseaux qui permettra d'assainir les eaux usées des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry. Ce projet était attendu depuis plusieurs décennies par les habitants qui subissaient les désagréments liés à l'assainissement non collectif. C'est une fierté pour le SIARE d'avoir mis en place ce projet ; il reste maintenant à raccorder les habitations aux réseaux d'assainissement pour une mise en service opérationnelle de cette station d'épuration écologique, l'une des premières en son genre dans le Val d'Oise.

Par ailleurs, en 2025, la construction de la Maison de l'Eau s'est poursuivie. Ce bâtiment que nous souhaitons voir devenir un lieu référence sur le territoire, à disposition de chacun, permettra d'informer et de sensibiliser largement sur les enjeux de l'eau. Les problématiques de cette ressource menacée sont des éléments essentiels à communiquer pour faire face à la relative méconnaissance de nos bassins versants, de leur richesse et de leur vulnérabilité. L'information est la première étape avant l'action. Je suis convaincu que chacun a son rôle à jouer pour protéger l'eau, élément vital et précieux.

D'autre part, en 2025, après plusieurs années d'études et de procédures réglementaires complexes, nous avons pu mettre en œuvre plusieurs projets liés à la compétence GEMAPI. Il s'agit notamment du lancement des travaux de restauration du ru de Montlignon à Eaubonne, de l'aménagement de protection des crues du ru de Montuibois à Frépillon et du chantier de réaménagement écologique des berges du lac Nord à Soisy-sous-Montmorency. Ces projets sont essentiels pour lutter contre les risques d'inondation et favoriser la biodiversité des milieux aquatiques. Ils participent également à l'amélioration du cadre de vie et redonnent toute sa place à l'eau en ville. D'autres projets suivront en 2026 afin de continuer cette belle dynamique !

Nous agissons de concert avec les différents acteurs locaux (communes, communautés d'agglomération, Agence de l'eau, etc.) pour mener une politique globale, cohérente et solidaire de l'eau, à l'échelle des bassins versants. Notre volonté commune a permis de développer des projets ambitieux, en faveur d'un territoire plus résilient et durable.

Très bonne lecture.



Ru du Montubois – Frépillon

# Sommaire

**01**

**Nous sommes un service public essentiel** p 06

**02**

**Nous assurons le bon fonctionnement des réseaux publics d'eaux usées et pluviales** p 10

**03**

**Nous prenons soin des milieux aquatiques et humides** p 14

**04**

**Nous œuvrons pour préserver la qualité de l'eau** p 18

**05**

**Nous agissons pour prévenir les risques d'inondation** p 22

**06**

**Nous sensibilisons à la protection de l'eau** p 26

**Fonctionnement** p 30

**Lexique** p 31

01

# Nous sommes un service public essentiel

## Notre territoire

Le SIARE est un acteur incontournable de la gestion des eaux.



**355 000**  
habitants

**11 183**  
hectares

**5 bassins**  
versants

**26 Communes et 3 EPCI**  
(établissements publics de coopération intercommunale)  
**17 Communes couvertes** par le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

**8 cours d'eau principaux**  
le ru du Vieux-moutier, le ru du Montubois, le ru de Bessancourt, le ru de Liesse, le ru d'Enghien, le ru d'Andilly, le ru du Grand Gril, le ru des Haras

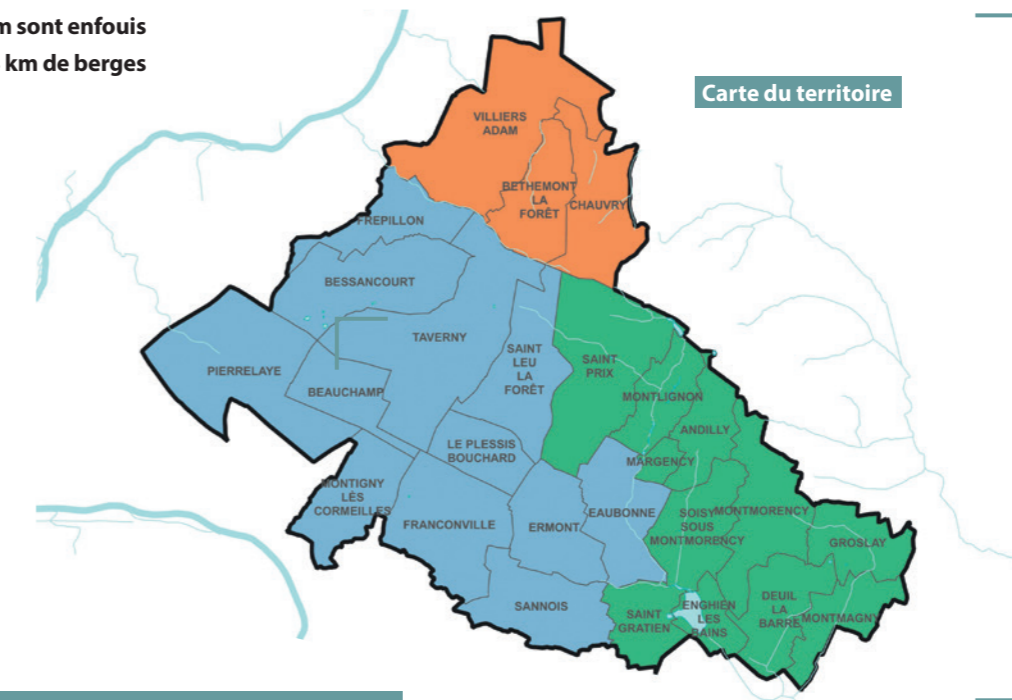


**30 km à ciel ouvert et 10 km sont enfouis**  
**58 km de berges**

**233 km de canalisations**  
**175 km de canalisations** de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales  
**58 km de canalisations** de collecte (à Bessancourt et Saint-Prix)



**23 bassins de retenue**  
une capacité de stockage de **490 000 m³ d'eau de pluie**



Carte du territoire

Le territoire du SIARE est **majoritairement urbain** mais comporte :

- 1 secteur rural et agricole
- 2 réserves biologiques

La forêt de Montmorency, classée forêt de protection

5 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le lac d'Enghien-les-Bains, seule station thermale d'Île-de-France (43 ha)

### Administratif

- Territoire du SIARE
- Communes adhérentes au SIARE et leurs intercommunalités
- CA Val Paris
- CA Plaine Vallée
- CC de la vallée de l'Oise et des Trois Forêts

### Hydrographies

- Cours d'eau
- Navigables
- Non navigables
- Plans d'eau

### Différents enjeux se croisent



Pollution de l'eau



Ruissellement des eaux de pluie



Risque d'inondation



Biodiversité en danger

Face à ces problématiques, le SIARE agit de manière concrète pour rendre notre territoire plus résilient.

## Notre gouvernance

Cinquante-deux délégués (+ 52 suppléants) composent le comité syndical, soit deux représentants par commune.

Parmi eux, 15 font partie du bureau syndical. Les élus sont garants de nos missions de service public, au bénéfice de tous, dans une logique de solidarité de bassin versant.

Quatre nouveaux élus nous ont rejoint suite à des démissions.

En 2025

**5 réunions**

du comité syndical

31 délibérations

**9 réunions**

du bureau syndical

59 délibérations

Le Président a signé

**62 décisions**



## Retour sur les événements marquants de 2025

### Un nouveau schéma directeur pour nous guider

En 2025, le SIARE a poursuivi l'élaboration de son Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées, pluviales et GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et de son schéma directeur foncier, en concertation avec les acteurs locaux (communes et communautés d'agglomération du territoire, services de l'État, SIAAP, Agence de l'eau, Conseil départemental du Val d'Oise). **Cet outil stratégique est essentiel afin de planifier des actions fortes pour les dix prochaines années.**



**Les actions prévues se déclinent en :**

**Un programme d'investissement :**

**176 opérations prévues**

pour un montant estimatif de près de

**300 millions € TTC**

**Un programme d'exploitation :**

maintenance préventive, entretien courant, curage des réseaux, contrôle de conformité des branchements...

Le schéma directeur a mis en avant deux enjeux majeurs sur le territoire du SIARE : **la déconnexion des eaux pluviales pour une gestion à la parcelle et la mise en conformité des branchements d'assainissement.**



Réunion de présentation des schémas directeurs du SIARE aux partenaires, en décembre 2025

## Nos équipes

**Une diversité de métiers :** 35 collaborateurs répartis en trois pôles agissent au quotidien pour garantir la salubrité publique, préserver l'environnement et notre cadre de vie.



**La Direction générale**

**Le service Communication**

**Le pôle Technique**

Service Exploitation et Réseaux communaux + Bureau d'Études et Travaux + Service Ressources numériques



**Le pôle Administratif**

Cellule d'assistance administrative et technique + Service Juridique + Service Finances + Service Ressources Humaines



**Le pôle Environnement et Milieux Aquatiques**



Notre équipe pluridisciplinaire est composée d'ingénieurs, de techniciens, d'agents administratifs et de terrain. En 2025, nous avons également accueilli un apprenti en master « Pilotage et ingénierie de la transformation écologique des territoires », une apprentie en B.U.T « Stratégie de Communication Numérique et Design d'Expérience » et une stagiaire en B.U.T « Génie biologique ».

Ce **schéma directeur** a nécessité deux ans de travail et a été élaboré en **cinq phases** :

- Recueil des données, analyses et pré-diagnostic
- Bilan fonctionnel du système d'assainissement
- Localisation précise et quantification des anomalies recensées
- Modélisation hydraulique et outil d'aide à la décision
- Programme priorisé des actions et travaux

Le programme des actions et travaux portera sur trois axes :

- 1 Pérenniser le patrimoine et les réseaux d'eaux usées et pluviales
- 2 Protéger le milieu naturel des risques de pollution
- 3 Lutter contre les inondations et débordements

### Zoom sur... Le SIG

En 2025, le SIARE a fait évoluer son outil SIG, vers une nouvelle solution (1Water), toujours aussi transversale et indispensable pour mener nos actions.

De quoi s'agit-il ? Le Système d'Information Géographique (SIG) est un ensemble de logiciels qui permet l'utilisation de données spatiales afin d'organiser, d'étudier et de traiter, sous forme de cartes, des informations diverses. Ces données s'enrichissent au fil des travaux et de la connaissance du patrimoine.

Le SIG permet d'avoir une visualisation spatiale fidèle du réseau d'assainissement dont le SIARE a la compétence sur le territoire. Cela permet de gérer de manière optimisée l'ensemble des ouvrages et des réseaux d'eaux usées et pluviales.

Une carte interactive a été développée qui permet de visualiser différents éléments comme les bassins versants, les limites administratives des communes et intercommunalités, les réseaux d'eaux usées et pluviales, les différents ouvrages d'assainissement (bassins de rétention, déversoir d'orage...), les cours d'eau, etc.

### Zoom sur... la stratégie foncière pro-active du SIARE

En 2025, 5 terrains ayant un intérêt stratégique ont été acquis par le SIARE.

## 02

## Nous assurons le bon fonctionnement des réseaux publics d'eaux usées et pluviales

Le SIARE a pour mission la collecte (pour les villes de Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Saint-Prix) et le transport des eaux usées et pluviales (sur 23 communes de son territoire). Cela représente près de 233 km de canalisations à entretenir, dont 44 km de réseau unitaire, 87 km de réseau d'eaux usées et 102 km de réseau d'eaux pluviales. L'ensemble forme un maillage souterrain essentiel pour évacuer les eaux usées vers une station d'épuration et les eaux pluviales vers le milieu naturel. Il s'agit d'un service public essentiel pour garantir la salubrité publique et respecter le bon état écologique des milieux aquatiques et humides.

### Un entretien régulier

Avec le temps, les réseaux d'assainissement subissent des dégradations qui perturbent le libre écoulement des eaux. Les fissures, l'encrassement ou les obstructions sont autant de problématiques auxquelles sont confrontées nos équipes. C'est pourquoi, nous surveillons, nettoyons et parfois intervenons en urgence, pour assurer un service optimal aux usagers de notre territoire.

#### Surveiller



Inspection télévisée avec un robot



**9 146 m linéaires**

de collecteurs ont été inspectés par ITV (Inspection Télévisée).

Cette année encore, une partie des réseaux ainsi que certains ouvrages particuliers ont fait l'objet d'un contrôle régulier. Une visite hebdomadaire des bassins de retenue et des ouvrages sensibles est organisée avec un contrôle renforcé après chaque épisode pluvieux.

Les réseaux sont également surveillés grâce à un système d'auto-surveillance qui fait remonter en temps réel des informations comme le débit, la hauteur d'eau et la vitesse (voir page 23).



Curage des canalisations

#### Nettoyer

Pour limiter les aléas, un nettoyage préventif est planifié plusieurs fois par an.

#### Le curage

Le curage est un processus de nettoyage en profondeur qui vise à éliminer les dépôts et les obstructions accumulés à l'intérieur des canalisations.



**52 758 m linéaires**

de canalisations ont été curés dont :

**29 532 m linéaires**

programmés de manière préventive

**9 146 m linéaires**

à la suite d'inspections régulières



Tournée d'inspection

### Zoom sur... les « points noirs » du réseau

**18 tronçons** ayant des spécificités (pente faible ou nulle, changement de forme des canalisations, contrainte hydraulique, mise en charge importante par temps de pluie, etc.) causent des problèmes d'écoulement et nécessitent un nettoyage plus fréquent. **Près de 7 343 m linéaires ont ainsi été curés.**

**Parmi les ouvrages particuliers**, plusieurs opérations de nettoyage ont été organisées.

- Compte tenu du taux de remplissage de ces ouvrages fortement lié à la pluviométrie, **1 ou 2 curages** selon les cas ont été réalisés et ont permis d'évacuer un volume total de **4 027 m<sup>3</sup>** de dépôts (boues, sables, etc.)
- Six curages** des bâches de relèvement ont été effectués avec un volume total évacué de **147 m<sup>3</sup>**.

## Zoom sur... le poste de refoulement de Beauchamp-Pierrelaye

Cet ouvrage d'assainissement comprend un espace de stockage temporaire des eaux usées (bassin enterré appelé bache) et des pompes de relevage qui permettent de faire remonter l'eau d'un point bas jusqu'à un point haut. Par temps sec, il gère un débit moyen de 12 000m<sup>3</sup>/j. Cette année, les dispositifs de dégrillage et de dessablement permettant de retenir les polluants ont extrait 78 m<sup>3</sup> de boues et de sables.



En 2025, le SIARE a procédé à la création d'une chambre pour débitmètre en amont de l'équipement afin d'améliorer notre connaissance sur le fonctionnement du poste de refoulement.

### La dératisation

Au total, **6 000 m linéaires** de canalisations unitaires et **21 bassins de retenue** des eaux pluviales ont été dératés.

### Le ramassage des déchets flottants

Un volume total de **438 m<sup>3</sup> de flottants** (plastiques, feuilles...) et de produits divers (verre, bois...) a été collecté à la sortie des bassins de retenue des eaux pluviales.

### Zoom sur... Le lac d'Enghien-les-Bains

Évacuation d'un volume total de **126 m<sup>3</sup>**

- **103 m<sup>3</sup>** au niveau du lac
- **23 m<sup>3</sup>** au niveau des ouvrages installés en amont du lac (bassin Descartes et site des Cressonnières)

## Intervenir en urgence

**Vingt-quatre interventions** de ce type ont été comptabilisées sur les réseaux communaux en 2025 (à Saint-Prix et Bessancourt), principalement pour des désobstructions de canalisation.



## Les travaux sur les réseaux

### Création d'une station d'épuration écologique

À **Béthémont-la-Forêt et Chauvry**, le SIARE met en place un **système d'assainissement collectif**. Première étape : la mise en place du réseau d'assainissement sur une portion d'environ 5,6 km. La deuxième étape a consisté à créer la station d'épuration à filtres plantés de roseaux. Finalisée fin 2025 et implantée sur une parcelle de 19 000 m<sup>2</sup>, la future éco-station traitera les eaux usées des deux communes. Le système est basé sur la phytoépuration, un procédé naturel de dépollution des eaux. Les eaux assainies rejoindront ensuite le milieu naturel *via* une zone de rejet végétalisée connectée au ru des Glaises qui fera lui-même l'objet d'un réaménagement écologique programmé en 2026.



La dernière étape sera le raccordement des habitations aux réseaux publics en 2026. Une collaboration avec les habitants et l'ensemble des acteurs institutionnels a permis d'atteindre le seuil de 80 % pour obtenir les subventions financières de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation des travaux.

### Réhabilitation des réseaux

#### Saint-Prix

Le **réseau d'eaux usées, situé sous la D928, a été réhabilité sur une longueur de 380 m**. La technique du chemisage a permis de réparer de l'intérieur les canalisations, à l'aide d'une gaine enduite d'une résine durcissante. Les 40 branchements des riverains, en plus mauvais état, ont quant à eux nécessité l'ouverture des tranchées. La rénovation du réseau rue du Général Leclerc, réalisée en plusieurs phases, se poursuivra en 2026.



#### Bessancourt

Les travaux ont concerné la réhabilitation et la création d'environ 80 branchements en eaux usées et pluviales pour les riverains, depuis la rue Saint-Protais jusqu'à la route de Béthémont. Sur le Chemin de la Croix de l'Achévé, un collecteur d'eaux usées a également été créé, ainsi que 4 branchements.

**Ces travaux ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau du ru de Liesse.** En effet, par temps de pluie, le réseau unitaire en place est facilement saturé et le trop plein se déverse alors dans le milieu naturel, sans traitement préalable. Une fois les réseaux séparés et les branchements raccordés sous le domaine public, cette problématique tendra à disparaître grâce à la mise en conformité des riverains en domaine privé.

Les travaux de mise en séparatif du réseau se poursuivront progressivement dans les années à venir sur les autres tronçons.



## La lutte contre les erreurs de branchement

### Les entreprises

Elles ont aussi l'obligation de s'assurer de la conformité de leurs branchements d'assainissement, d'autant plus qu'elles rejettent des eaux usées non domestiques pouvant contenir des charges polluantes toxiques (graisses, hydrocarbures, métaux lourds, solvants, micropolluants, eaux de ruissellement souillées...). Leur déversement est donc encadré par la loi (article L. 1331-10 du code de la santé publique).

**19 entreprises ont été auditées** dont **11 non conformes**. **22 arrêtés** d'autorisation de déversement ont été rédigés.

### Les particuliers\*

**285 diagnostics** de conformité

**206 branchements** conformes

**79 branchements** non conformes

**10 propriétaires** ont effectué des travaux de mise en conformité.

Montant des aides allouées pour les travaux de mise en conformité (via l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) : **72 575 €**

\* Le SIARE gère les diagnostics de conformité uniquement sur les communes de Saint-Prix et de Bessancourt.



# 03

## Nous prenons soin des milieux aquatiques et humides

Étangs, lacs, zones humides, cours d'eau... Les écosystèmes aquatiques et humides prennent des formes différentes. Ils fournissent des services essentiels au bon fonctionnement de nos sociétés : nourriture, énergie, autoépuration, approvisionnement en eau, bien-être et loisirs, prévention des inondations, etc. Depuis 2017, nous agissons pour préserver, réguler et restaurer ces espaces naturels, dans le cadre de la compétence GÉMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Mesure de la vitesse d'écoulement de l'eau avec un courantomètre, rue de Corbon - Montlignon

### La protection et le développement de la biodiversité

Aujourd'hui, les écosystèmes regroupant une grande variété d'espèces animales et végétales sont fragilisés et finissent par disparaître à cause de l'activité humaine. L'artificialisation des sols, les pollutions mais aussi la prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes sont les principales causes de ce déclin.

Sur notre territoire, nous agissons en faveur de la biodiversité en intégrant des solutions diverses.

#### La préservation des zones humides

À ce jour, **195 zones humides représentant 99,6 hectares** ont été répertoriées sur le territoire du SIARE. Quatre-vingts zones humides (37,5 hectares) se situent dans le périmètre du SAGE Croult-Enghien-Veille Mer (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).



Zone humide - Forêt de Montmorency

### Une gestion différenciée des espaces verts

- **7 bassins de rétention des eaux pluviales et 1 zone humide sont gérés en éco-pâturage**

Cette solution naturelle d'entretien des espaces verts présente de nombreux avantages, notamment la maîtrise de la Renouée du Japon, espèce exotique envahissante, et la fertilisation naturelle des sols.

#### Zoom sur... l'éco-pâturage

En 2025, nous avons accueilli des moutons noirs du Velay, une race ancienne originaire du Massif central qui s'adapte à tous les climats et aux sols pauvres et humides.



Éco-pâturage dans le bassin Schweitzer - Soisy-sous-Montmorency

Les zones humides sont des écosystèmes, où la présence de l'eau est permanente ou temporaire. Il est important de les protéger car elles remplissent des fonctions essentielles : protection contre les sécheresses et les inondations, préservation de la biodiversité, recharge des nappes phréatiques, absorption du carbone, filtration des polluants de l'eau...

- **5 bassins de rétention sont gérés en fauche tardive.**

Cette technique de gestion des espaces verts a pour principe de respecter le cycle naturel de la végétation en laissant le temps au couvert végétal de se développer. Ainsi, la pollinisation est favorisée et la flore, suffisamment dense, offre un refuge à la faune. Ces milieux naturels contribuent aussi au maintien de zones « vertes » dans les secteurs urbains, offrant des îlots de fraîcheur et permettant l'infiltration de l'eau de pluie.

- **L'installation de ruches dans 10 bassins de rétention**



Les abeilles jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement de la biodiversité, par leur activité pollinisatrice.

### Un inventaire de la faune et de la flore

**14 sites**

ont été visités sur notre territoire.

**7 groupes écologiques**

ont été évalués lors de cet inventaire :

**La flore :** 2 espèces recensées et considérées comme assez rares à très rares en Île-de-France. Huit espèces exotiques envahissantes détectées

**Les insectes :** 5 espèces patrimoniales recensées dont 1 espèce exotique envahissante

**Les amphibiens :** 7 espèces recensées

**Les oiseaux :** 10 espèces classées sur liste rouge recensées

**Les chauves-souris :** 10 espèces recensées

**Les mammifères terrestres :** 10 espèces recensées


**Les poissons :** 5 espèces recensées dont 1 espèce exotique envahissante



Salamandre tachetée observée au niveau des étangs Marie - Forêt de Montmorency

## L'entretien courant des cours d'eau

Huit cours d'eau non domaniaux et leurs affluents parcourent notre territoire sur plus de 30 kilomètres à ciel ouvert. Ils circulent essentiellement en terrain privé, souvent en limite de propriété entre deux parcelles. Si l'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux doit être assuré par les propriétaires riverains conformément au code de l'environnement (L. 215-14), nous intervenons régulièrement en complément pour assurer une gestion respectueuse des écosystèmes aquatiques.

 **8 cours d'eau non domaniaux** parcourent notre territoire sur près de : **30 km à ciel ouvert**

Un Programme Pluriannuel d'Entretien (PPE) des cours d'eau a été mis en place avec comme objectifs : l'entretien de la végétation des berges, l'enlèvement des embâcles, débris et flottants, mais aussi le nettoyage des grilles situées en travers du lit des rus.

### En 2025 :

- Environ **56 100 € HT dépensés**
- **15 tournées** sur le terrain pour inspecter les rus, enlever les embâcles, préparer les opérations
- **2 000 € HT dépensés pour lutter contre les espèces invasives** comme la Renouée du Japon

### Guide d'entretien des cours d'eau

Les bonnes pratiques à adopter pour les propriétaires riverains

 siare



Selon le code de l'environnement (art. L. 215-14), le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Pour aider les personnes concernées, le SIARE a édité un guide pratique qui recense les bonnes pratiques à adopter, téléchargeable en ligne.

## Le suivi du niveau des nappes souterraines

Pour connaître la quantité de la ressource en eau disponible, il est nécessaire de surveiller le niveau des nappes, autrement appelé le niveau piézométrique. Que ce soit en période de fortes précipitations ou de sécheresse, il est indispensable de s'y intéresser pour comprendre le comportement et les caractéristiques des aquifères.

**26 piézomètres** placés à des endroits stratégiques de notre territoire sont régulièrement suivis.

## La surveillance des rejets d'eaux d'exhaure lors des chantiers

Lors de chantiers, certains aménageurs ont besoin de pomper et de rejeter provisoirement les eaux des nappes souterraines vers les réseaux publics d'assainissement. Cela nécessite au préalable la délivrance d'un arrêté d'autorisation.



**5 nouvelles demandes de rejets** ont été instruites en 2025.

Nos agents étudient les demandes puis émettent un avis favorable ou défavorable en fonction des conditions suivantes :

- Les réseaux et ouvrages publics doivent être en capacité de recevoir le surplus d'eau.
- Les eaux détournées doivent être contrôlées pour éviter une pollution ou une dégradation des réseaux et ouvrages d'assainissement.
- Les eaux détournées ne doivent pas être rejetées dans le réseau d'eaux usées (sauf dérogation exceptionnelle).

## Des projets d'envergure

### Programme de travaux sur le bassin versant du ru d'Enghien

À l'occasion de la journée mondiale des zones humides, le SIARE a organisé une balade commentée autour du ru de Corbon, le 4 février 2025, à destination de ses élus.

Cette visite de terrain a commencé en forêt de Montmorency et s'est terminée à la confluence entre les rus de Corbon et de Montlignon. Elle a permis de visualiser les différentes opérations prévues sur le bassin versant du ru d'Enghien :

#### En phase d'étude

- La valorisation des zones humides du site de l'étang Marie.
- La restauration et l'optimisation de zones humides traversées par le ru de Montlignon.



#### En cours de réalisation

- La restauration d'une zone humide et la renaturation du ru de Corbon, rue des Rosiers, à Montlignon.
- Les aménagements de lutte contre les inondations par ruissellement sur le secteur Grande Montagne, à Saint-Prix.
- La restauration du ru de Montlignon, en aval de l'avenue Voltaire et sur le tronçon situé aux 2 et 4 avenue Jean-Jacques Rousseau, à Eaubonne.



Ru de Corbon – Montlignon



Ru de Montlignon



Axe de ruissellement du secteur Grande Montagne – Forêt de Montmorency



Berges dégradées – Ru de Montlignon, Eaubonne

Toutes ces opérations préconisées par l'étude globale sur le bassin versant du ru d'Enghien ont pour objectifs de lutter contre les risques inondation, de préserver les milieux aquatiques et de recréer un milieu propice au développement de la biodiversité. À l'amont, il s'agit notamment de protéger les zones humides identifiées et de reméandrer le ru de Corbon qui chemine en zone forestière. Plus en aval, en zone urbaine, là où le cours d'eau est très artificialisé, il s'agit de réouvrir des tronçons couverts, de renaturer et végétaliser les berges actuellement bétonnées, et de dévier le ru. Cela permettra de redonner un fonctionnement hydraulique et écologique plus naturel au cours d'eau. Globalement, l'ambition est également de rendre une place visible à l'eau en ville.

## 04

## Nous œuvrons pour préserver la qualité de l'eau

Des milieux aquatiques en bonne santé sont la clé de l'équilibre environnemental de nos territoires. Chaque année, plusieurs actions sont mises en œuvre pour assurer le suivi, la surveillance et le contrôle des éventuelles pollutions.

Prises de mesure pour l'analyse de l'eau, ru de Liesse - Pierrelaye

### Des mesures régulières des eaux de surface

Mesurer la qualité de l'eau permet de mieux connaître l'état écologique des milieux aquatiques et notamment l'impact des erreurs de branchement d'assainissement sur le milieu naturel. Ainsi, il est possible de déterminer les actions les plus pertinentes pour les préserver. De ce fait, le SIARE réalise régulièrement des prélèvements et des analyses de l'eau sur l'ensemble du territoire.

En 2025, différentes campagnes de suivi ont été mises en place :

- 4 campagnes sur les paramètres **physico-chimiques** (analyse des nutriments, métaux, nitrates, pesticides, composés d'usages industriels, hydrocarbures, paramètres indicateurs de contamination par des eaux usées comme l'ammonium, bactéries indicatrices de contamination fécale, etc.).
- 1 campagne **hydrobiologique** dans le milieu naturel (étude des macroinvertébrés et des diatomées sous forme d'indices biologiques) qui permet de suivre l'évolution de la qualité des eaux sur la durée.

#### 3 types de mesures

- Des prélèvements d'eau ou de sédiments, qui sont ensuite analysés en laboratoire.
- Des mesures *in situ* effectuées par sonde (mesure immédiate de température, de la conductivité, de l'oxygène dissous, du PH, de la turbidité...).
- Des mesures de débit permettant de croiser la qualité et le volume de l'eau afin d'en déduire les flux de pollution.

Le suivi de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire est effectué pour la 4<sup>e</sup> année consécutive dans :

- les cours d'eau : **27 points de prélèvement**
- les réseaux et ouvrages d'assainissement : **23 points de prélèvement**



Ru de Montlignon

#### Deux indicateurs pour évaluer la qualité de l'eau

fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) :

**L'état écologique** (biologie, physicochimie) tient compte de l'écosystème dans son ensemble. Il se base sur des paramètres biologiques (abondance des espèces de poissons d'une rivière par exemple), tout en tenant compte de paramètres physico-chimiques (oxygène dissous dans l'eau, température, etc.).

**L'état chimique** s'évalue d'après la présence et la concentration dans l'eau d'une liste de 53 substances polluantes ayant un impact environnemental avéré.

### La gestion des pollutions

Dès qu'une pollution est signalée, les services techniques du SIARE se déplacent sur le terrain pour constater et qualifier le type de pollution. Puis, ils essaient de trouver l'origine du problème et de la contenir.

L'objectif : éviter la diffusion de la pollution !

**3 grandes pollutions** ont été constatées en 2025

- 1 déversement d'eaux usées dans le ru des Haras
- 1 pollution aux hydrocarbures au bassin des Moulinets
- 1 dépôt sauvage dans le ru du Vieux-Moutiers



Pollution aux hydrocarbures survenue en novembre 2025

- Bassin des Moulinets, Eaubonne

## Les pollutions gérées en 2025 par le SIARE

### Pollution aux eaux usées, ru des Haras, à Montmagny

La présence d'eaux usées stagnantes a été identifiée dans un tronçon normalement à sec du ru des Haras. En cause : une canalisation d'eaux pluviales fissurée déversant des eaux usées dans le milieu naturel. Cette canalisation doit normalement transporter uniquement des eaux de pluie. Il a toutefois été constaté qu'elle est chargée majoritairement en eaux usées, en raison de mauvais branchements des habitations, en amont de Villetaneuse. Le SIARE a effectué un curage afin de nettoyer le ru des Haras : 60 m<sup>3</sup> ont ainsi été pompés.



### Ru de Liesse, à Pierrelaye

Des déchets verts ont été jetés dans le cours d'eau. Résultat : un apport massif de matière organique, notamment des algues, une grille obstruée en amont du bras du miroir d'eau, près de l'Abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-l'Aumône et un risque pour l'écoulement naturel du ru ! L'occasion de rappeler que rien ne doit être jeté dans les cours d'eau : pas même les déchets verts (tonte de pelouses, élagages...).



### Confluence du ru des Glaises et du ru du Vieux-Moutiers, à Chauvry

Des déchets inadmissibles ont été retrouvés dans le lit du cours d'eau et sur les berges : câbles électriques, pare-chocs, pneus, gravats issus de chantiers...



### Pollution aux hydrocarbures, bassin des Moulinets, à Eaubonne

En novembre 2025, une pollution au fioul a été constatée au niveau du dégrilleur du bassin des Moulinets. Ce fioul se déversait dans le ru par un ouvrage au niveau du gymnase de l'établissement scolaire Bury. Afin de contenir la pollution, les équipes du SIARE ont immédiatement mis en place des sacs de sable et des boudins. Le fioul a été pompé à l'aide d'un camion-citerne. En parallèle, nous avons remonté nos réseaux afin de tenter d'identifier la provenance de la pollution. Malgré les investigations menées, son origine n'a pu être identifiée.



Au-delà de l'aspect environnemental, nettoyer ces pollutions représente un coût non négligeable. Ainsi, en 2025, le SIARE a dépensé **25 115 euros** afin de prendre en charge les différentes pollutions.



Mise en place de panneaux « Stop aux déchets »

## Des dispositifs de protection pour réduire les risques

Les eaux pluviales sont collectées par des canalisations qui les acheminent vers le milieu naturel sans traitement préalable. Les risques de pollution sont donc importants car ces eaux accumulent au fil de leur ruissellement des contaminations solides et liquides.

Pour limiter ce risque, des dispositifs sont mis en place à des endroits spécifiques, notamment à l'entrée et à la sortie des bassins de rétention :

- **Des dégrilleurs** (dont 7 sont automatisés) sont installés sur l'ensemble des bassins. Ils enlèvent les matières flottantes et en suspensions (divers déchets) par l'action d'un peigne à actionnement automatique qui les dépose dans des conteneurs.



Fosse à sable – Bassin de rétention des Pillies, Le Plessis-Bouchard

- **21 chambres à sable** permettent une décantation des sables et matières organiques par temps sec. La présence de cette excavation maçonnée dans l'axe du cheminement de l'eau est essentielle pour récupérer les sables.
- **6 barrages siphoniques** jouent aussi un rôle crucial pour bloquer les flottants et les sables en complément des équipements précédents. Ils fonctionnent grâce à deux cloisons placées en travers du réseau. La première en surplomb contient les pollutions solides et la seconde située en contrebas piège les sédiments.
- **1 système de dépollution par jardins filtrants** assure la réduction des matières organiques, la dégradation de l'azote et l'abatement des nitrites et du phosphate sur le site des Cressonnières. Composés de multiples filtres plantés de type roselières, ils permettent la dépollution de 25 % des eaux pluviales avant leur arrivée au lac d'Enghien-les-Bains, exutoire des eaux du bassin versant du ru d'Enghien.
- Lors d'une pollution aux hydrocarbures, des **boudins anti-pollution** sont positionnés temporairement pour former un barrage et ainsi éviter la diffusion des substances nocives.



Jardins filtrants – Site des Cressonnières, Saint-Gratien



Grille – Bassin de rétention Descartes, Soisy-sous-Montmorency

## 05

## Nous agissons pour prévenir les risques d'inondation

Le caractère très urbanisé du territoire et sa position géographique, placé sur les coteaux des buttes de Montmorency, de Cormeilles et en fond de vallée, accroissent les risques d'inondation. Le SIARE met en œuvre différents moyens pour assurer la prévention de ces risques, notamment l'inondation par ruissellement, typique des zones urbaines imperméabilisées.

Bassin de rétention Descartes rempli après de fortes précipitations le 9 octobre 2024

### Des solutions fondées sur la nature

#### Protection des zones d'expansion de crue

Le SIARE a lancé **une stratégie foncière pro-active** pour identifier et acquérir des terrains ayant un intérêt stratégique. Objectifs : servir de zone naturelle d'expansion de crue et s'inscrire dans une logique de désimpermeabilisation des sols. **Dans ce cadre, le SIARE a signé une convention avec la SAFER Île-de-France** (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) qui permet de disposer sur le territoire d'un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles. En 2025, 167 dossiers ont été analysés par les équipes du SIARE.

#### Mise en place d'un vaste plan d'action pour protéger, restaurer et développer les zones humides du territoire

Ces écosystèmes jouent en effet un rôle de réservoir permettant de stocker l'eau. Des zones d'expansion de crue peuvent ainsi être aménagées en bordure des cours d'eau. La restauration des zones humides a également pour objectif de recréer un écosystème favorable à la biodiversité (voir page 15).

#### 15 000 m<sup>3</sup> d'eau

c'est le volume d'eau pouvant être stocké par une zone humide d'un hectare

23 bassins de stockage 

capables de retenir jusqu'à 490 000 m<sup>3</sup>

Soit l'équivalent de 181 piscines olympiques

#### Entretien et renaturation des cours d'eau artificialisés

L'état des berges des cours d'eau joue un rôle primordial pour prévenir les risques d'inondations. Des berges naturelles végétalisées permettent de ralentir les écoulements et d'absorber l'eau. *A contrario*, des berges verticales et bétonnées vont plutôt accélérer sa vitesse et générer des risques de débordement. C'est pourquoi le SIARE porte plusieurs projets de renaturation de berges artificielles (voir page 17).

D'autres facteurs amplifient également les risques d'inondation :

**Plus de 180 ouvrages en travers** recensés sur le ru de Montlignon en zone urbaine : aqueducs, ponceaux, passerelles, ponts, seuils, chutes, grilles, ouvrages de régulation, lavoirs, fosse à sable, bassins d'agrément...

**La présence d'embâcles** (des obstacles dans le lit du cours d'eau) peut amplifier les risques d'inondation en formant des bouchons notamment au niveau des ouvrages. Ils empêchent l'eau de s'écouler normalement. Le SIARE intervient donc pour enlever les embâcles identifiés comme problématiques (voir page 16).

#### La gestion des bassins de retenue

Lors des épisodes pluvieux, ils sont utilisés afin de stocker temporairement l'eau. Le SIARE dispose de 20 bassins à sec et enherbés, 3 bassins en eau et 3 bassins enterrés. Une fois l'épisode pluvieux terminé, ils restituent progressivement l'eau stockée au réseau et au milieu naturel.

#### Des bassins qui remplissent leur rôle

##### En 2025 :

4 bassins ont dépassé **50% de taux de remplissage**. Le nouveau bassin du Moutier, situé à Deuil-la-Barre, dont la capacité maximale est de 15 000 m<sup>3</sup>, a stocké **9 118 m<sup>3</sup> le 26 juin 2025**.



Dégâts à la suite du passage de la tornade le 21 octobre 2025

— Bassin des Moulinets, Eaubonne

#### L'auto-surveillance

Le SIARE dispose également de 150 capteurs et sondes, répartis sur une cinquantaine de points stratégiques des infrastructures syndicales tels que les bassins de stockage de temps de pluie ou/et les points de délestages possibles des eaux usées vers le milieu naturel (déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement, surverses des réseaux d'eaux usées et unitaires...).

Les données acquises (débit, hauteur et vitesse de l'eau), complétées par des prélèvements, sont transmises en temps réel à la supervision, située au siège du syndicat. Cela permet d'optimiser les débits transités et de minimiser ainsi les rejets de pollution vers le milieu naturel.

Pour garantir la qualité des flux mesurés, une maintenance préventive des équipements est réalisée chaque mois, tout au long de l'année.

## La promotion de la gestion des eaux pluviales à la parcelle

Pour limiter les risques d'inondation, il est important de réduire le volume d'eaux pluviales évacués dans les réseaux. Pour cela, nous promovons la gestion des eaux pluviales à la parcelle, aussi bien sur le domaine privé que public.

Désimperméabiliser et permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer au plus près de son point de chute est aujourd'hui une nécessité de bon sens.



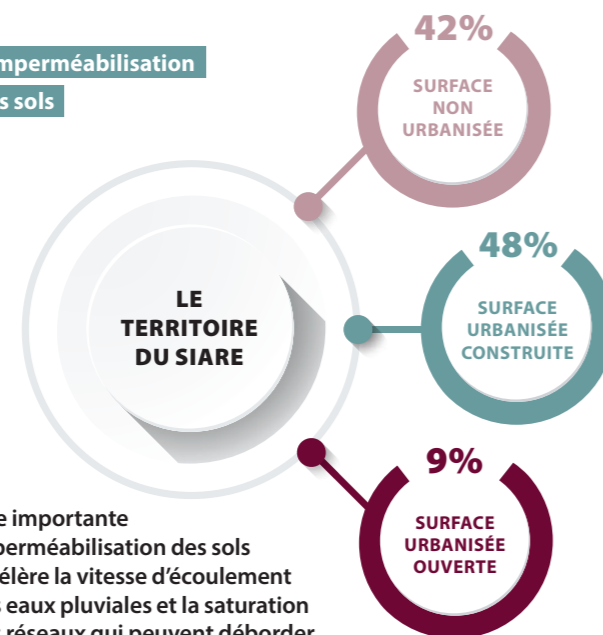
Afin d'informer les particuliers sur les différentes solutions de gestion de l'eau de pluie à la parcelle, le SIARE a conçu un guide pratique, téléchargeable en ligne

Nous avons un rôle de conseil auprès des communes, particuliers, professionnels, promoteurs immobiliers, aménageurs concernant la gestion des eaux pluviales.

D'un point de vue réglementaire et après étude, nous donnons notre avis (accord, refus ou prescriptions particulières) aux demandes d'autorisation de construire qui nous sont adressées par les communes ou les communautés d'agglomération. Ces avis permettent d'émettre des prescriptions sur la gestion des eaux pluviales et de rappeler le règlement d'assainissement collectif syndical ainsi que l'application du SAGE Croult – Enghien – Vieille Mer sur les communes concernées par ce schéma.

**871 permis de construire ou d'aménager ont été instruits par nos services en 2025.**

L'imperméabilisation des sols



Une importante imperméabilisation des sols accélère la vitesse d'écoulement des eaux pluviales et la saturation des réseaux qui peuvent déborder en cas de fortes intempéries.

## Le suivi de la pluviométrie

Nous effectuons une surveillance à partir des données de Météo France et de nos 7 pluviomètres répartis sur l'ensemble du territoire.

Une fois analysées, ces données nous permettent de mettre en œuvre différentes actions : surveillance des niveaux de remplissage des bassins de rétention, des niveaux de la nappe phréatique, de la présence d'embâcles aux sites stratégiques, prise en compte de la saturation des sols par les pluies précédentes... En cas de risques majeurs, en lien avec les alertes Météo France, le SIARE a mis en place un système d'alerte permettant d'informer les habitants en temps réel via sms/mail.



Pluviomètre

### 2025, une faible pluviométrie

- Cumul pluviométrique annuel 526 mm (797,6 mm en 2024). Ce cumul correspond à une faible pluviométrie pour le SIARE : il s'agit du troisième cumul le plus faible enregistré depuis 14 ans (début des données statistiques du SIARE).
- 71 jours de pluie (103 en 2024) (est considéré comme jour de pluie une pluviométrie moyenne supérieure à 2 mm).
- 13 jours dont le cumul est supérieur à 10 mm (18 en 2024).

Neuf pluies significatives ont eu lieu en 2025 avec une intensité maximale de 100 mm/h le 24 juillet 2025.

## Les travaux réalisés en 2025



### Refonte du bassin de rétention de la « Mare de Beauchamp »

À la suite d'importants épisodes pluvieux, des résurgences ont été observées au pied du talus de la plateforme SNCF (chemin de la Butte de la Bergère à Beauchamp) lors de la mise en charge du bassin. Débuté en septembre 2025, le projet de réaménagement de cet ouvrage stratégique dans la lutte contre les inondations, situé à Pierrelaye, sur le bassin versant du ru de Liesse, s'est poursuivi tout au long de l'année. La création d'un mur le long de la voie SNCF afin d'isoler le bassin du talus permettra de conforter le rôle de stockage et de régulation du bassin, tout en sécurisant les voies ferroviaires.

Par ailleurs, une pollution aux eaux usées a été constatée à l'arrivée des eaux pluviales dans le bassin (flux de temps sec en continu). Pour gérer cette problématique, des espèces végétales dépolluantes seront plantées.



### Aménagement de protection des crues du ru de Montubois

Fin 2025, le SIARE a réalisé un nouvel aménagement de protection contre les crues, chemin du ru, à Frépillon. **Objectif :** lutter contre les phénomènes de ruissellement, d'érosion et de coulée d'eaux boueuses.

Concrètement, les travaux ont consisté à :

- optimiser la topographie de la parcelle,
- créer un merlon de protection et une noue,
- reprendre la berge du ru de Montubois,
- planter une haie pour retenir les sédiments,
- installer un enrochement pour stabiliser durablement les berges.

Ces aménagements permettent de mieux gérer les épisodes pluvieux et de protéger les secteurs situés en aval. D'autres actions sont actuellement à l'étude pour améliorer l'écoulement du ru de Montubois et renforcer la prévention des inondations.





06

## Nous sensibilisons à la protection de l'eau

Village d'été - Ermont © Mairie d'Ermont.

### Des animations tout au long de l'année

Les équipes du SIARE participent chaque année à plusieurs manifestations municipales ayant pour thème la nature, l'environnement ou le développement durable. L'objectif : aller à la rencontre des habitants, expliquer nos missions et sensibiliser petits et grands aux bonnes pratiques de l'eau et de l'assainissement.


En 2025, nous avons participé à :

 **9 manifestations**  
**1 000 personnes sensibilisées**

Lors de ces manifestations, les animateurs du SIARE prennent appui sur des maquettes pédagogiques :

- La maquette du « Petit cycle de l'eau » à l'échelle d'une ville et la maquette du « Cycle de l'eau domestique » à l'échelle d'une maison
- La maquette inondable du « Cycle de l'eau naturel - Bassin versant » illustrant les risques d'inondation.

En 2025, le SIARE a proposé des ateliers pédagogiques en classe, pour les enfants du CP au CM2, afin de sensibiliser aux enjeux de l'eau, en partenariat avec l'association d'éducation à l'environnement « Les Petits Débrouillards ». Différentes notions en rapport avec l'eau y ont été abordées (cycle de l'eau, assainissement, pollution, biodiversité...).

 **50 classes** en ont bénéficié issues de **33 écoles** du territoire

**1 200 élèves sensibilisés**



Village d'été à Ermont



Partage tes sciences à Beauchamp



Inspirations durables à Saint-Gratien

## Zoom sur...

### Balade commentée sur l'eau et la résilience urbaine

Le 23 septembre 2025, une trentaine d'élus et agents du territoire ont participé à une balade commentée organisée par la communauté d'agglomération Plaine Vallée, en partenariat avec le SIARE et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Guidés par les associations « Nature et Société » et « Vivacités IDF », avec l'intervention des professionnels du SIARE et de Plaine Vallée, les participants ont exploré les enjeux de l'eau en ville : la vulnérabilité du territoire urbain, les risques et les solutions concrètes pour anticiper et gérer les conséquences du changement climatique.

Cette animation pédagogique, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Plaine Vallée, s'adressait aux élus et agents en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'assainissement, de la voirie et de l'environnement.



### Sensibilisation des enfants

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la communauté d'agglomération Plaine Vallée a organisé en juin 2025 l'opération « La rue aux enfants », pour promouvoir l'éco-mobilité et sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux. Le SIARE a participé à cette animation pour expliquer le cycle de l'eau, naturel et domestique, aux élèves des écoles Saint-Exupéry à Margency, Raymond Poincaré à Deuil-la-Barre et Les Sources à Soisy-sous-Montmorency.



## La Maison de l'Eau en chantier

Retour en images sur les travaux d'éco-construction de ce lieu ressource sur l'eau qui ouvrira à l'automne 2026, à Saint-Gratien. Animations pédagogiques, conférences, formations, ateliers de sensibilisation, expositions, balades commentées... Ce lieu d'information permettra de sensibiliser un public varié (professionnels, élus, scolaires, familles...) aux enjeux de l'eau.

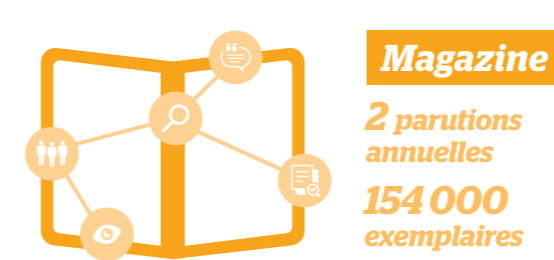


## Un dispositif de communication complet

Dans le cadre de notre mission de service public, nous menons des actions d'information et de sensibilisation, auprès des habitants. Les missions techniques du syndicat peuvent être méconnues, il est donc essentiel de les expliciter. Ainsi, depuis 2013, nous diffusons un magazine semestriel, « Le Petit Collecteur ». Près de 154 000 exemplaires sont distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble de notre territoire syndical.

**Notre site internet est un outil d'information incontournable, accessible à tous et mis à jour régulièrement.**

Les réseaux sociaux ont permis de diffuser largement des messages de sensibilisation au même titre que les newsletters envoyées bimensuellement à notre liste de diffusion.



**Flyer et panneaux**  
sur les bonnes pratiques de l'eau



4 newsletters

**Publications**  
réseaux sociaux

LinkedIn  
60 495 vues  
1 797 réactions

Facebook  
72 021 vues de la page  
1 753 réactions



**Vidéos**  
4 vidéos  
4 767 vues



Denis Roche avec sa photo « Au fil de l'eau » prise dans la forêt de Montmorency (prix du jury)

## 2<sup>e</sup> concours photo du SIARE

La 2<sup>e</sup> édition du concours photo du SIARE a eu lieu du 22 mars au 4 mai 2025 sur le thème « L'eau et la biodiversité ». L'objectif est de valoriser l'eau sur le territoire et d'encourager sa préservation. Parmi les 22 photos candidates, le jury a distingué Denis Roche avec sa photo « Au fil de l'eau » prise dans la forêt de Montmorency (prix du jury), Céverine Chaillou avec sa photo « Le point de vue du héron cendré » prise au lac d'Enghien-les-Bains et Didier Vétillard avec sa photo « Trèfle d'eau ? Toujours présent ! » prise dans une mare privée à Ermont (coups de cœur du jury). Cyrille Fournel a quant à lui reçu le coup de cœur du public avec sa photo « Les gouttes du Cygne » prise au Château de la Chasse.

## Fonctionnement

### Les ressources humaines



**35 collaborateurs**

motivés et passionnés, aux profils et aux compétences variés :

Nombre d'agents catégorie A = 18

Nombre d'agents catégorie B = 7

Nombre d'agents catégorie C = 10

2 apprentis et 1 stagiaire

- **Une équipe jeune et dynamique**, moyenne d'âge : 41 ans
- **Un effectif stable qui se structure** : 2 départs en 2025
- **Une égalité femmes/hommes** : 18 femmes et 17 hommes, une direction paritaire avec 3 femmes sur 5 dans le Comité de direction
- **Des professionnels bien formés** : 197 jours de formation au total en 2025 dont 66 jours de formations obligatoires.

Intervenir en milieu confiné et insalubre nécessite d'être bien formé, pour des questions de sécurité. Tout le personnel technique suit des formations spécialisées obligatoires à intervalles régulières, notamment le Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés (CATEC) et l'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Le personnel reçoit également des formations sur le sauvetage et secourisme au travail, secours incendie et évacuation incendie, ainsi que l'habilitation électrique.

### Un système d'astreinte

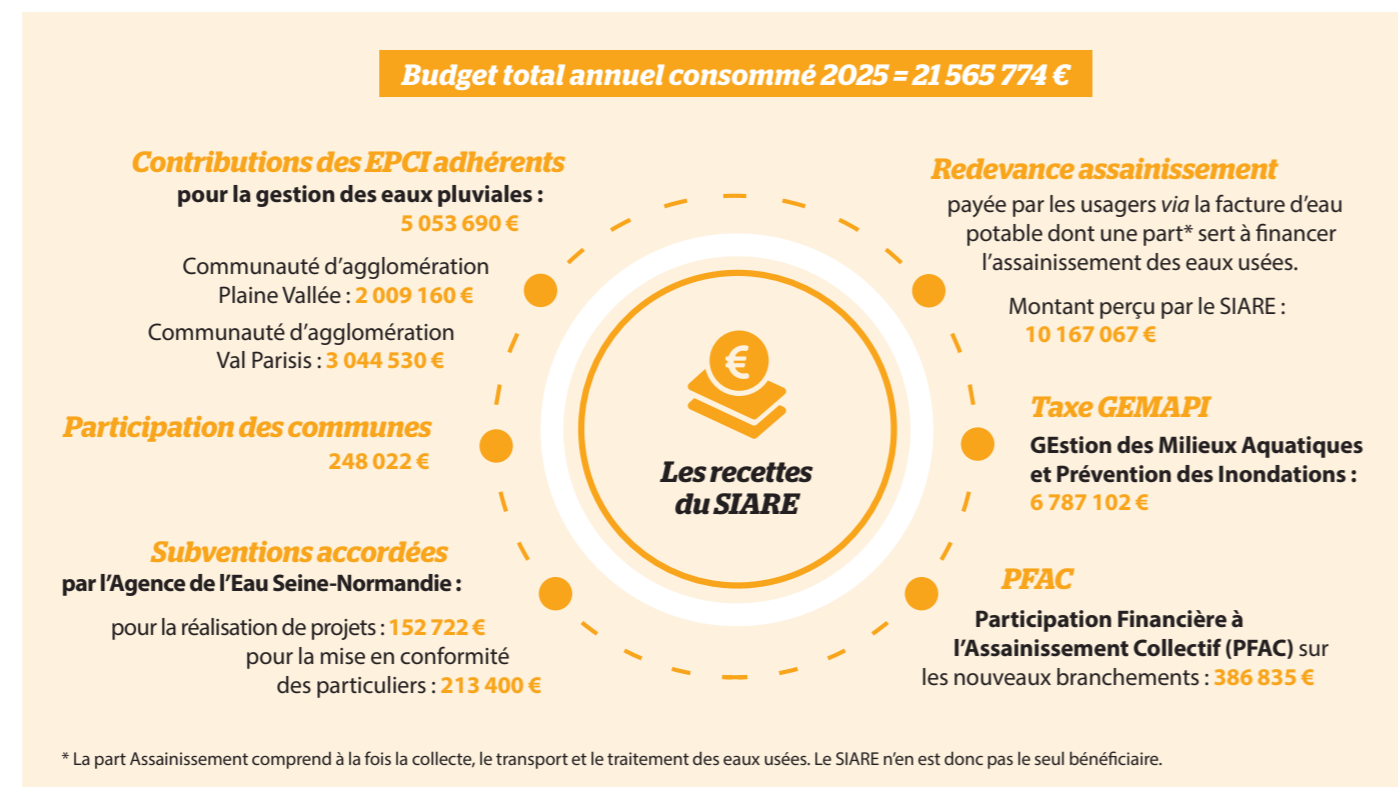
Il permet d'intervenir 24h/24h, 7 jours sur 7, en cas d'urgence. 17 agents mobilisés sur 37 et une dizaine de prestataires peuvent intervenir pour divers problèmes : pollution, inondation...



### Des interventions en régie

Nous assurons en régie la totalité de nos compétences et travaillons en collaboration avec plusieurs entreprises spécialisées, il n'y a pas de délégation de service public. Nous restons décisionnaires de l'opportunité de l'ensemble des interventions et des travaux, de leur programmation, de la passation des commandes et du suivi des chantiers, aussi bien technique que financier. En 2025, 23 marchés publics et 70 contrats ont été passés, ainsi nous contribuons à faire vivre l'écosystème économique local.

### Les ressources financières



## Lexique

**Assainissement** : gestion des eaux usées, c'est-à-dire leur évacuation, leur transport (dans les « égouts ») puis leur traitement en station d'épuration, avant le retour de l'eau au milieu naturel. L'assainissement est soit collectif (un réseau d'assainissement public collecte les eaux usées), soit non collectif (système d'assainissement privé non raccordé au réseau public : fosse septique, fosse toutes eaux, épandage, etc.).

**Bassin de retenue ou de stockage** : ouvrage destiné à contenir le surplus d'eau de pluie en cas de fortes précipitations, participant ainsi à la prévention des risques d'inondations. Il peut être en eau ou à sec. Une fois l'épisode pluvieux terminé, le bassin restitue progressivement l'eau au réseau d'eaux pluviales ou au milieu naturel.

**Bassin versant** : espace, délimité par des lignes de crête (ligne de partage des eaux), dans lequel toutes les eaux (pluie, cours d'eau...) s'écoulent naturellement vers un même point appelé exutoire (celui-ci peut être une rivière, un fleuve, un lac...). Un bassin versant est une réalité géographique et hydrologique qui va au-delà des limites administratives des communes ou des départements.

**Diatomée** : algue microscopique unicellulaire dont le squelette externe est composé de silice.

**Eaux usées** : eaux polluées par l'usage qui en a été fait. Celles provenant des habitations (les eaux usées domestiques) se composent des eaux vannes (issues des toilettes) et des eaux grises ou ménagères (issus des lavabos, douche, cuisine, linge, etc.).

**EUND (Eaux Usées « Non Domestiques »)** : eaux usées issues d'une activité industrielle, artisanale ou commerciale, dont les caractéristiques diffèrent d'une eau usée provenant de l'usage domestique de l'eau.

**Embâcle** : amoncellement anormal de matériaux ou de débris divers (bois, végétaux, déchets, etc.) dans les cours d'eau, qui peut amplifier les risques d'inondation.

**GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** : compétence juridique créée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Le code de l'environnement définit les missions de la GEMAPI dans son article L. 211-7 : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

**Macroinvertébré** : animal visible à l'œil nu, dépourvu de colonne vertébrale et d'os en général, tel que les insectes, mollusques, crustacées et vers, habitant au fond des rivières et des plans d'eau.

**Nappe d'eau souterraine** : masse d'eau contenue dans les interstices ou les fissures d'une roche du sous-sol qu'on nomme aquifère. Seule l'eau libre, c'est-à-dire capable de circuler dans la roche fait partie de la nappe. Le niveau des nappes peut varier en fonction des infiltrations et des prélèvements d'eau.

**Ouvrage de décantation** : ouvrage qui permet un traitement sommaire des eaux usées par passage dans un bassin. Sous l'effet de la gravité et du net ralentissement du débit dans l'ouvrage, les impuretés, plus lourdes que l'eau, tombent au fond. Les eaux ainsi « clarifiées » s'écoulent par la partie haute de l'ouvrage et continuent leur cheminement dans le réseau d'assainissement.

**Période de retour** : durée moyenne au cours de laquelle, statistiquement, un événement pluvieux d'une même intensité se reproduit.

**Phyto-épuration** : dépollution naturelle de l'eau par des plantes aux propriétés filtrantes comme le carex, le roseau commun, le jonc, la massette...

**Poste de relèvement** : équipement de pompage mettant sous pression les eaux afin de leur permettre de franchir un relief et de poursuivre leur écoulement.

**Réseau d'assainissement collectif** : ensemble des canalisations et ouvrages auxiliaires assurant le transport des eaux usées vers une installation de traitement. On distingue les réseaux unitaires et séparatifs.

**Réseau séparatif** : mode de collecte dans lequel les eaux usées et pluviales transitent par des canalisations distinctes.

**Réseau unitaire** : mode de collecte ne distinguant pas les eaux usées et pluviales qui sont mélangées dans une seule et même canalisation, jusqu'à la station d'épuration.

**Ripisylve** : une zone plus ou moins large en bordure des milieux aquatiques, où pousse un ensemble d'espèces végétales. Elle joue un rôle écologique important : elle favorise l'infiltration de l'eau dans le sol, améliore la qualité de l'eau en la filtrant et offre un habitat favorable à la faune, ce qui permet de développer la biodiversité.

**Ru** : petit ruisseau

**Ruissellement** : écoulement instantané et temporaire des eaux de pluie sur une surface perméable ou imperméable (chaussée, toiture, terrasse, jardin...), à la suite d'une averse.

**SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)** : établi par les acteurs locaux et soumis à l'approbation du préfet, le SAGE vise à une gestion équilibrée et collective de la ressource en eau. Constitué d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, d'un règlement et d'un Rapport Environnemental, toute action d'aménagement du territoire doit être compatible avec ses préconisations. Enfin, le SAGE doit être compatible avec le SDAGE.

**Zones humides** : écosystèmes ayant un type de sol et/ou une flore spécifiques et où la présence de l'eau est permanente ou temporaire. Elles peuvent prendre différentes formes : marais, tourbière, forêt alluviale, prairie... et nous rendent de nombreux services : protection contre les sécheresses et les inondations, préservation de la biodiversité, îlots de fraîcheur en ville, recharge des nappes phréatiques, absorption du carbone, filtration des polluants de l'eau...



**Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains**

1 rue de l'Égalité - 95230 Soisy-sous-Montmorency  
Tél : 01 30 10 60 70 / Fax : 01 30 10 60 71 - [info@siare.net](mailto:info@siare.net)

[www.siare95.fr](http://www.siare95.fr)

